



CC Val-de-Cher-Controis (Siren : 200072064)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Controis-en-Sologne
Arrondissement	Romorantin-Lanthenay
Département	Loir-et-Cher
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	19/12/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Jean-Luc BRAULT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	15A rue des Entrepreneurs
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	41700 CONTRES
Téléphone	02 54 79 15 50
Fax	02 54 79 24 82
Courriel	dgs@val2c.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	48 636
-----------------------------	--------

Densité moyenne

66,39

Périmètre

Nombre total de communes membres : 33

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
41	Angé (214100026)	874
41	Châteauvieux (214100422)	538
41	Châtillon-sur-Cher (214100430)	1 739
41	Chémery (214100497)	969
41	Chissay-en-Touraine (214100513)	1 131
41	Choussy (214100547)	341
41	Controis-en-Sologne (200084994)	6 940
41	Coudes (214100620)	555
41	Couffy (214100638)	496
41	Faverolles-sur-Cher (214100802)	1 418
41	Fresnes (214100943)	1 191
41	Gy-en-Sologne (214100992)	511
41	Lassay-sur-Croisne (214101123)	256
41	Mareuil-sur-Cher (214101263)	1 174
41	Méhers (214101321)	332
41	Meusnes (214101396)	1 105
41	Monthou-sur-Cher (214101461)	976
41	Montrichard Val de Cher (200056984)	3 814
41	Noyers-sur-Cher (214101644)	2 757
41	Oisly (214101669)	382
41	Pontlevoy (214101800)	1 705
41	Pouillé (214101818)	817
41	Rougeou (214101958)	157
41	Saint-Aignan (214101982)	2 934
41	Saint-Georges-sur-Cher (214102113)	2 742
41	Saint-Julien-de-Chédon (214102170)	769
41	Saint-Romain-sur-Cher (214102295)	1 500
41	Sassay (214102378)	1 062
41	Seigy (214102394)	1 049
41	Selles-sur-Cher (214102428)	4 646
41	Soings-en-Sologne (214102477)	1 633
41	Thésée (214102584)	1 167
41	Vallières-les-Grandes (214102675)	956

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 28

Compétences exercées par le groupement

Environnement et cadre de vie

- Assainissement non collectif

Gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau

- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer

- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

- Autres actions environnementales

La communauté de communes participera à toute réflexion visant à la définition d'une politique communautaire de protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux. Soutien, par des études appropriées, aux actions de lutte contre la grêle en liaison avec l'association compétente en charge du dispositif de prévention (association départementale d'étude et de lutte contre les fléaux atmosphériques (ADELFA) et contre le gel ; Actions de sensibilisation et de sauvegarde du patrimoine paysager ; Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie intéressant l'ensemble du territoire communautaire. Autres actions en faveur de l'environnement La communauté de communes s'engage dans les actions exercées par les syndicats mixtes pour les compétences qui ne relèvent pas de la GEMAPI visées à l'article L211-7 du code de l'environnement, pour la partie de son périmètre correspondant aux communes situées sur le bassin versant. Les compétences transférées aux syndicats mixtes seront définies par une délibération du conseil communautaire.

Sanitaires et social

- Action sociale

Actions en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse Etudes et coordination des actions menées ou pouvant être mises en œuvre sur le territoire communautaire ; Création, entretien, aménagement et gestion des équipements suivants : - Structures d'accueil de la petite enfance, - Relais d'Assistantes Maternelles (RAM), - Accueils de loisirs sans hébergement, - Structures d'accueil en direction des jeunes de moins de 18 ans. Coordination et contractualisation des dispositifs de droit commun en lien avec la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, en particulier le Contrat Enfance Jeunesse. Actions en faveur des personnes en recherche d'emploi Actions en faveur des personnes en recherche d'emploi en partenariat avec les structures communautaires (maisons de l'emploi de Saint-Aignan-sur-Cher et de Selles-sur-cher) et les structures départementales ; Mise en œuvre d'actions de formation professionnelle, d'amélioration des qualifications et d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi et des salariés en adéquation avec les besoins en main d'œuvre des entreprises du territoire et en partenariat avec les réseaux institutionnels locaux existants en la matière et notamment la Maison de l'Emploi du Blaisois ; Mise en œuvre d'une politique à l'attention des jeunes de 16 à 25 ans par le développement d'actions en faveur de l'insertion professionnelle et sociale et par la sensibilisation des entreprises locales, en partenariat avec la Mission Locale du Blaisois et du Romorantinais-Monestois.

- Maisons de santé pluridisciplinaires

Etudes et coordination des actions de nature à conforter le maillage des professionnels de santé sur le territoire ; Création, aménagement, entretien et gestion des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles sur le territoire communautaire ; Sont d'intérêt communautaire, les maisons de santé pluriprofessionnelles de Contres et de Noyers-sur-Cher répondant aux critères suivants : - lutte contre la désertification médicale, - maîtrise d'ouvrage assurée par la communauté de communes - cohérence avec les structures existantes à l'échelle du territoire, - validation par l'Agence Régionale de la Santé.

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

L'équipement à vocation culturelle, contribuant à l'enseignement musical dont l'importance de la fréquentation participe au développement et au rayonnement d'une partie du territoire de la communauté, est reconnu d'intérêt communautaire. Les équipements sportifs, couverts et exclusivement réservés à la pratique sportive, dont le rayonnement se développe sur une

partie ou sur l'ensemble du territoire et répondant aux besoins des clubs sportifs et des scolaires, sont reconnus d'intérêt communautaire.

- Activités péri-scolaires

- Activités culturelles ou socioculturelles

C3 ? Politique culturelle, sportive et de loisirs Coordination des activités culturelles et mise en ?uvre d'un plan de développement sur le territoire communautaire ; Définition et mise en ?uvre d'une politique de communication ; Construction, entretien, aménagement et gestion de la base de loisirs des Coufflons . La Communauté s'engage dans la vie associative locale ?uvrant pour la promotion cinématographique et la musique. A ce titre, elle apporte, notamment, de manière équitable, son soutien financier aux écoles de musique associatives et aux cinémas situés sur le périmètre communautaire.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- création, aménagement et gestion des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) destinées à la réalisation de zones d'activités économiques,

- Constitution de réserves foncières

La constitution de réserves foncières pour la mise en ?uvre des actions communautaires ;

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Sur le périmètre de l'ancienne communauté de communes du Cher à la Loire : création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire. Sont définies comme relevant de l'intérêt communautaire toutes les voiries communales, à l'intérieur et à l'extérieur de l'agglomération, définies comme telles au sein du code de la voirie routière, ainsi que les chemins ruraux.

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Elaboration et suivi du Programme Local de l'Habitat ;

- Politique du logement social

Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées, en relation avec les organismes sociaux

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées, en relation avec les organismes sociaux

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Elaboration, suivi et mise en ?uvre des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat ;

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévus au chapitre I de l'article L1425-1 du code général des collectivités territoriales.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Création et gestion des maisons de services au public

- Autres

C1 - Gendarmerie Accompagnement dans l'étude et/ou la réalisation de structures de sécurité et de maintien de l'ordre (gendarmerie) dont : - dont l'opération est validée et cofinancée par le ministère de tutelle, - les subventions et les loyers acquittés par la Gendarmerie Nationale équilibrent l'opération. D ? HABILITATION STATUTAIRE - Mise en place d'un service commun pour l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme. Dans ce cadre, des coopérations intercommunales pourront être menées. - Création de services communs sur toute thématique, conformément à l'article L5211-4-2 du CGCT et avec délibérations concordantes de la communauté de communes et des communes.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
41	SMO "Val de Loire Numérique" (200046050)	SM ouvert	660 897
41	SM d'aménagement du bassin de la Sauldre (200078459)	SM fermé	51 807
36	SM des bassins versants du Modon, de la Tourmente et de l'Indrois amont (200079739)	SM fermé	60 002
37	SM du bassin de l'Amasse (200086171)	SM fermé	27 180
41	SM d'entretien du bassin du Beuvron (254103179)	SM fermé	156 001
41	SM du canal de Berry (200078467)	SM fermé	20 055
36	Syndicat de la vallée du Fouzon (200077808)	SM fermé	116 085
37	Nouvel Espace du Cher (200077899)	SM fermé	319 094
41	SM d'enlèvement et d'élimination des ordures ménagères du Val de Cher (254100837)	SM fermé	51 205
41	SM du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais (254177785)	SM ouvert	82 948
41	SM interdépartemental du bassin du Cher Sauvage (254100746)	SM fermé	24 399

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2021 - millésimée 2018)